

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
2018 A
ASSOCIATION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 16.05.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **28 MAI 2018**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard,
VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES
Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention
exceptionnelle à l'association :

- «Ecole pétanque Ouest Audois» (Création) pour un montant de 206 €

Cette subvention exceptionnelle sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville
2018 pour un montant total de 206 €,

Vu la Commission des Finances en date du 18 mai 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ci-
dessus.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2018 sur l'article
6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception de
Préfecture du
25/05/2018
N°011-211100763-
20180522-2018-115-DE

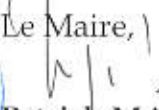
Ampliation faite le :
25 MAI 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
25 MAI 2018
Par publication le :
28 MAI 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
P/6 
Hervé ANTOINE



Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD